



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 41900

Texte de la question

La direction de la SNCF a confirmé dernièrement la fermeture d'une centaine de gares de fret à très faible trafic à partir du 15 juin 2004. Plusieurs organisations syndicales ont déclenché un mouvement de grève pour dénoncer ce qui s'apparente à un plan de destruction du service public de transport de marchandises fondé sur une logique financière qui consiste à concentrer les moyens de l'entreprise sur quelques grands axes et des trafics à forte marge financière. Force est de constater que cette décision, conjuguée aux suppressions d'emplois annoncées par la SNCF (3 500 en 2004) procède d'une stratégie hautement préjudiciable à l'avenir de notre service public ferroviaire. Il lui rappelle en outre que ce sont principalement les zones rurales qui une nouvelle fois vont être affectées par ces mesures hautement néfastes. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de se saisir de ce dossier et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour faire en sorte que la SNCF puisse continuer à assurer les missions de service public qui sont les siennes, notamment dans le domaine du transport de marchandises.

Texte de la réponse

Le développement du fret ferroviaire constitue un élément important de la politique des transports menée par le Gouvernement. Les pouvoirs publics partagent l'objectif de la SNCF d'être, dans un contexte en forte évolution, l'un des tout premiers opérateurs ferroviaires à l'échelle de l'Europe. Ils soutiennent donc la démarche de l'entreprise qui consiste à permettre à Fret SNCF de moderniser ses moyens de production, de restaurer son équilibre financier et ainsi, de favoriser son développement, notamment au plan international. Le plan Fret 2003-2006 se décline en 4 volets : - une organisation de la production, de l'activité fret, plus efficace et plus économique, permettant de restaurer la qualité de service attendue par le client. Ce volet comprend une nouvelle organisation afin de gérer de manière centralisée des trafics massifiés sur les « grands axes » et d'organiser les trafics locaux dans le cadre de « zones locales ». C'est aussi dans ce cadre que les investissements pour acquérir de nouvelles locomotives électriques et Diesel seront réalisés pour un montant qui est estimé à 600 millions d'euros sur trois ans ; une amélioration de la productivité évaluée à 20 % de réduction des coûts, par l'amélioration des taux de l'utilisation de matériel et des roulements, la rationalisation des gares de triage et l'allègement des charges de structure ; une politique commerciale reposant sur une analyse fine des trafics et entraînant un positionnement sur les trafics les plus pertinents ainsi qu'un ajustement des tarifs aux coûts de revient réels ; un volet international permettant d'offrir aux clients un service de bout en bout. Dans ces conditions, l'Etat a décidé d'investir aux côtés de l'entreprise afin que l'activité fret retrouve sa viabilité économique et sa dynamique de croissance. Cet investissement de l'État en tant qu'actionnaire est justifié dès lors que les efforts propres à l'entreprise permettent d'assurer avec succès le plan de redressement du fret. Sous réserve de l'approbation de la commission européenne, le montant de cette aide devrait s'élever à 800 millions d'euros. Il doit s'accompagner d'une participation de la SNCF à hauteur de 700 millions d'euros par la cession d'actifs. Les versements seront échelonnés sur trois ans et feront l'objet d'un suivi par indicateurs conditionnant leur versement. Enfin, les engagements pris en matière d'infrastructures par le Gouvernement,

dans le cadre du CIADT du 18 décembre dernier, donnent une place importante au fret ferroviaire avec des projets de lignes nouvelles à vocation mixte (voyageurs et fret) comme Perpignan-Figueras, les opérations liées à Lyon-Turin ou des projets permettant de dépasser des capacités pour le fret tels que les contournements de Nîmes-Montpellier et de Lyon.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41900

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4605

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5830